



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 43
Séance du mardi 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19

Présents : 12

Nombre de membres en exercice : 19

Représentés : 06

Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Martin GIULY), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean François BONIFACI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 22 août 2022

Date d'exécution : 31 août 2022

Date de publication : 05 septembre 2022

Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ATSEM

Le président rappelle que chaque enseignant des quatre classes que compte l'école maternelle d'Aléria, bénéficie de l'assistance technique et éducative d'un agent territorial qui assure par ailleurs la surveillance des enfants durant la pause méridienne.

Il précise que ces fonctions, qui sont généralement confiées à des agents occupant le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), sont localement assurées par un effectif composé d'une ATSEM et de trois agents techniques faisant fonction d'ATSEM.

Il indique que l'un de ces agents, Madame DESSUET, adjoint technique principale de 2ème classe, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite le 05 août 2022 et que la commune se propose de procéder à son remplacement.

Dans cette perspective, le président propose au conseil, en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, de créer un emploi non permanent d'ATSEM de 2ème classe d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire à pourvoir par un agent contractuel relevant du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

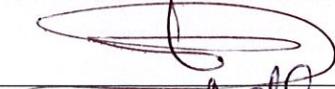
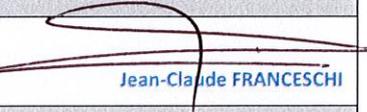
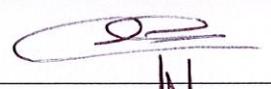
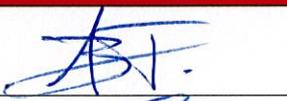
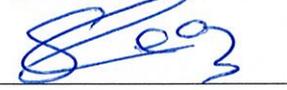
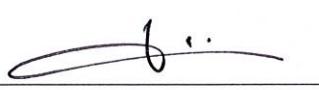
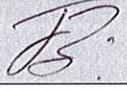
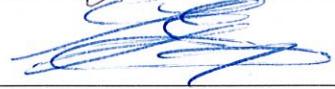
- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver la création d'un emploi non permanent d'ATSEM de 2ème classe d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en application des dispositions de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,

De fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1^{er} échelon, échelle C2, du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe,

De dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi sont inscrits au budget de la commune.

Délibération N° 2022 – 43 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ATSEM

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint

